



Déclaration liminaire à la F3SCT A du 2 février 2026

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs,

L'UNSA Éducation souhaite, à l'ouverture de cette formation spécialisée académique, consacrer sa déclaration liminaire à un point unique : la réorganisation de l'ensemble des postes liés au remplacement dans le premier degré, et plus particulièrement à la manière dont est appliquée la consigne ministérielle de « déspecialisation », fondée sur le décret de 2017.

Force est de constater que cette consigne est aujourd'hui mise en œuvre avec un dogmatisme préoccupant, sans prise en compte suffisante des réalités professionnelles, des choix de carrière des personnels concernés ni des conséquences concrètes sur leur santé, leur sécurité et leurs conditions de travail.

Pourtant, d'autres départements ont démontré qu'il était possible de faire preuve de pragmatisme et d'agilité, en recherchant une convergence entre la préservation des conditions de travail des personnels et la qualité du service public d'éducation. Cette convergence n'est pas une option : elle constitue un levier d'efficacité durable.

La sortie des personnels remplaçants de leur environnement professionnel connu, qu'il s'agisse des brigadiers REP+, des brigadiers formation continue ou d'autres spécialités, constitue, pour l'UNSA Éducation, une dégradation manifeste des conditions de travail. Chaque spécialité correspond à un choix professionnel, à des compétences spécifiques construites dans le temps, à une expertise reconnue. Les nier revient à fragiliser les personnels, à accroître leur charge mentale et à déstabiliser des collectifs de travail déjà fortement sollicités.

Par ailleurs, l'UNSA Éducation s'inquiète des contradictions croissantes entre les engagements de gestion annoncés, notamment une gestion des nouveaux brigadiers départementaux par les circonscriptions, et des informations concordantes faisant état, dans d'autres académies, de l'adoption programmée d'un logiciel départemental d'affectation par cercles concentriques, à échéance 2027.

Ces annonces interrogent profondément la lisibilité de l'organisation du travail à venir, ainsi que les impacts en termes de déplacements, de contraintes horaires et de perte d'autonomie professionnelle.

L'UNSA Éducation souhaite également rappeler que la fiche de vœux unifiée pour les nouveaux brigadiers départementaux, qui constitue un acquis syndical important, n'a de sens que si elle garantit une prise en compte équitable, transparente et contrôlable des vœux exprimés : or, une gestion des affectations par les circonscriptions, via des secrétariats placés sous la responsabilité des IEN, fait peser un risque réel d'arbitraire en l'absence de tout mécanisme de contrôle, tandis que l'hypothèse d'un logiciel départemental

d'affectation qui ne permettrait pas d'intégrer ces vœux viderait purement et simplement ce dispositif de sa finalité.

Dans ce contexte, nous rappelons que cette réorganisation constitue un projet important modifiant l'organisation du travail, et qu'à ce titre, la consultation de la formation spécialisée est une obligation réglementaire.

Cette consultation ne peut se réduire à un échange partiel ou à une information descendante : elle implique la présentation d'un projet exhaustif, stabilisé, documenté, permettant un vote éclairé de l'instance.

Pour l'UNSA Éducation, la F3SCT n'a de sens que si ses travaux permettent d'anticiper les effets des réorganisations lorsqu'elles sont conduites sans évaluation suffisante de leurs impacts humains.

Nous attendons donc de l'administration qu'elle reconnaisse que cette réorganisation ne répond ni à une demande des personnels ni à celle des organisations syndicales, et qu'elle s'engage, dans le cadre contraint de la consigne ministérielle, à limiter au maximum les effets induits sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels concernés, en s'appuyant sur une analyse réelle du travail et sur l'expertise de cette instance.